



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention CHIMIE parcours Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les services - rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Président/e : Jacques ANDRIEU, Maître de conférences, responsable du M1 QESIS

Membres :

Nadine PIRIO, Professeur des Universités, responsable du Master QESIS

Luc IMHOFF, Professeur des Universités, co responsable du M2 QESIS

Frédéric DEMOISSON, Maître de conférences, Directeur du département de Chimie

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l' UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 22 mars 2023

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

François BLAIS